AVIS DE PROJET DE MARCHÉ

Le ministère de la Défense nationale désire se procurer les articles suivants. La livraison est demandée au 7 DAFC -Edmonton, AB avant le 31 mars 2017.

Article 1, NIBS: N7050, NNO: 7050-20-009-6085,

CALCULATEUR/ORDINATEUR, SOUS-ASSEMBLAGE

Nº de pièce: AS.P001.200, code EEPO: L0603

Quantité: 128, Unité de distribution: EA

Les soumissionnaires qui proposent un produit équivalent ou un produit de remplacement doivent indiquer le nom de la marque et le modèle, et/ou le numéro de pièce et le code EEPO du produit proposé.

La Couronne se réserve le droit de négocier avec les fournisseurs pour tout marché d'approvisionnement.

Les documents peuvent être présentés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters Ottawa, Ontario K1A 0K2 Quartier général de la Défense nationale Ottawa (Ontario) K1A 0K2

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Bid Receiving – PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11 rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau Québec K1A 0S5

Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indique(s).

Solicitation (Closes –	
L'invitation	prend fin	

At-à: 14:00 EDT

On - le : August 31, 2016 / 31 aout, 2016

	T. Company
Title/Titre	Solicitation No - No de l'invitation
COMPUTER SUBASSEMBLY /	W8486-173376
CALCULATEUR/ORDINATEUR,	I "
SOUS-ASSEMBLAGE	
Date of Solicitation - Date de l'invitati	ion
July 22, 2016 - le 22 juillet, 2016	
Address Enquiries to - Adresser toutes	questions à
Sylvain Beaulieu	
DLP 3-3-1-4	
sylvain.beaulieu2@forces.gc.ca	
Telephone No. – Nº de téléphone	FAX No - Nº de fax
819-939-7408	
Destination	
7 CFSD Receipt Section	
195 Ave. 82 St	
Edmonton, AB	
T5J 4J5	
1	

Instructions:

Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions: Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Delivery required - Livraison exigée	Delivery offered - Livraison proposée
On or before March 31st, 2017	
Vendor Name and Address - Raison so	ciale et adresse du fournisseur
Name and title of person authorized to	
print) - Nom et titre de la personne auto (caractère d'imprimerie)	orisée à signer au nom du fournisseur
(caractere d imprimerie)	
Name/Nom	Title/Titre
Signature	Date



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE	1 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX	2
1.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	2
1.2	ÉNONCÉ DU BESOIN	
1.3	COMPTE RENDU	
1.4	Accords commerciaux	
PARTIE	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2	Présentation des soumissions	
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	
2.4	LOIS APPLICABLES	
	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	
3.1	Instructions pour la préparation des soumissions	
PARTIE	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	4
4.1	Procédures d'évaluation	1
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	4
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	5
PARTIE	6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	5
6.1	Exigences relatives à la sécurité	5
6.2	ÉNONCÉ DU BESOIN	
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
6.4	Durée du contrat	6
6.5	RESPONSABLES	
6.6.	PAIEMENT	
6.7	Instructions relatives à la facturation	8
6.8	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
6.9	LOIS APPLICABLES	8
6.10	Ordre de priorité des documents	8
6.11	CONTRAT DE DÉFENSE	8
6.12	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	9
ANNEXE	E A	10
ÉNON	ICÉ DU BESOIN	10
	B DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	
INSTR	RUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	11
	E C	12
LICTE	DE VÉRIEICATION DES EVIGENCES RELATIVES À LA SÉCLIPITÉ	12

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Énoncé du Besoin

Le besoin est décrit à l'Annexe A, Détails des articles.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2016-04-04) Instructions uniformisées – biens et services – Besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi à l'invitation à soumissionner et en fait partie intégrante, avec les modifications suivantes :

a) La section 02, Numéro d'entreprise – approvisionnement, est supprimée dans sa totalité.

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

Clause du guide des CCUA B3000T (2016-06-16) Produits équivalent Clause du guide des CCUA A9130T (2014-11-27) Programme des marchandises contrôlées

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions. En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur de l'Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (2 copies papier)

Section II: Soumission financière (2 copies papier)

Section III: Attestations (2 copies papier)

Section IV: Renseignements supplémentaires (2 copies papier)

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe B Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « B » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

Clause du guide des CCUA C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

3.1.3 Clauses du Guide des CCUA

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Clause du guide des CCUA A0220T (2014-06-26) Évaluation du prix -Soumission

4.2 Méthode de sélection

Clause du guide des CCUA A0069T (2007-05-25) Méthode de sélection

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

- 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité déclaration de condamnation à une infraction Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.
- 5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi Attestation de En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des <u>« soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF</u> » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) Travail</u> (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu travail/droits personne/equite emploi/programme contrats federaux.page?& ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Énoncé du Besoin

Le besoin est décrit à l'Annexe A. Détails des articles.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Clause du guide des CCUA A9006C (2012-07-16) Contrat de défense Clause du guide des CCUA B7500C (2006-06-16) Méthode de sélection

6.3.1 Conditions générales

Clause du guide des CCUA 2010A (2016-04-04) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'applique au marché et en fait partie intégrante, avec les modifications suivantes :

- a. Modification de la définition de ministre :
- « Canada », « Couronne », « État » « Sa Majesté » et « gouvernement » signifient Sa Majesté du chef du Canada représentée par le ministre de la Défense nationale et toute autre personne qui agit au nom du ministre ou, le cas échéant, un ministre compétent auquel le ministre de la Défense nationale a délégué ses pouvoirs ou ses fonctions, et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre.
- « Canada », « Couronne », « État » « Sa Majesté » et « gouvernement » signifient Sa Majesté du chef du Canada représentée par le ministre de la Défense nationale et toute autre personne qui agit au nom du ministre ou, le cas échéant, un ministre compétent auquel le ministre de la Défense nationale a délégué ses pouvoirs ou ses fonctions, et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2017.

6.4.2 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à l'Annexe A du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

6.4.3 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe A du contrat.

Clause du quide des CCUA D2000C (2007-11-30) Marquage Clause du guide des CCUA D2001C (2007-11-30) Étiquetage

Clause du guide des CCUA D6010C (2007-11-30) Palettisation

Clause du guide des CCUA D9002C (2007-11-30) Ensembles incomplets

Préparation de livraison 6.4.4

L'entrepreneur doit préparer l'article pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Sylvain Beaulieu

Titre: Agent d'approvisionnement

Défense nationale Direction : DOT 3-3-1-4 Adresse : Gatineau, Qc

Téléphone: 819-939-7408

Courriel: sylvain.beaulieu2@forces.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom: Michel Salvas Titre: Autorité technique Organisation: DLCSPM 8-2 Adresse: Gatineau, Qc

Téléphone: 819-939-7230

Courriel: michel.salvas@forces.gc.ca

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.6. Paiement

6.6.1 Base de paiement

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque des unités auront été complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

Clause du guide des CCUA H1001C (2008-05-12) Paiements multiples

6.6.2 Limite de prix

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

- a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.
 - Défense National, 101 Colonel By Drive, Ottawa, On
 - K1A 0K2 Attention: Scott Gould, DOT 3-3-1
- Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.
- c. Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur de l'Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires 2010A (2015-07-03);
- c) Annexe A, Énoncé du Besoin;
- d) la soumission de l'entrepreneur

6.11 Contrat de défense

Clause du Guide des CCUA A9006C (2012-07-16) Contrat de défense Clause du Guide des CCUA D5545C (2010-08-16) ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (code de l'assurance de la qualité C)

6.12 Clauses du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA A9131C (2014-11-27) Programme des marchandises contrôlées - contrat Clause du Guide des CCUA B4060C (2011-05-16) Marchandises contrôlées Clause du Guide des CCUA G1005C (2016-01-28) Assurance - aucune exigence particulière

ANNEXE A

ÉNONCÉ DU BESOIN

llem / Articles	Pat Numberal Numéro de pièces	Description / Description	Unit of Issue / Unité de distribution	Quantity/ Quantité	Destination Address : Addresse de la déstination	Invice Address / Addresse de facturation	Security Requirement	Quality Assurance Code (QAC)	Controlled Goods (CTAT or ITAR)	Trade Agreement & Accords commerciaux	FIPM LINT PRICE: Delivered Duly Paid (DDP), Transportation costs included, Applicable taxes extrail PPM LINTAINE FERME Service del livraison poly (SLP7), Colirs de transport compris, Taxes applicables en aus	EXTENDED PRICE Applicable taxes extra? PRIX.INTAIRE FERME Taxes applicables en sus	TOTAL PRICE- Applicable taxes Included! PRIX COMPRIS Taxes applicables inclus
	AS7.P001.200	NSN: 7050-20-003-6085 CLIMPUTER. SUBASSEMBLY PIN requested. ASY.P001.200. NSCMMFG: 10603 PPECISION MOUNTING TECHNOLOBIES OR EQUIVALENT If offering an equivalent, please specify. Name of Manufacturer:	EA .	128	Deparment of National Defence 7 CrSD EDMONTON ES Ave. 62 St Edmonton, AB TSJ 4JS Canada	Department of National Defence 7 CFSD EDMONTON 195 Avs. 92 St Edmonton, AB TSJ 4JS Canada	NO	С	YES	YES			

ANNEXE B de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

() Carte d'achat VISA ;
() Carte d'achat MasterCard ;
() Dépôt direct (national et international) ;
() Échange de données informatisées (EDI) ;
() Virement télégraphique (international seulement) ;
() Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

Contract Number / Numéro du contrat

ANNEXE C

LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Government Gouverne of Canada du Canad		Contract Number / Numéro du contrat W8496-173376
		Security Classification / Classification de sécurité UNCLASS
		RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)
PART A - CONTRACT INFORMATION / PAR 1. Originating Government Department or Org.		Branch or Directorate / Direction générale ou Direction
Ministère ou organisme gouvernemental d'o		DGLEPMDLCSPM
3. a) Subcontract Number / Numéro du contra		and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant
4. Brief Description of Work / Brève description	n du travail	
Stock replenishment QTY: 128 NSN: 20-009-60	85 Computer Subassembly	
5. a) Will the supplier require access to Contro Le fournisseur aura-t-il accès à des marc		No V Y
5. b) Will the supplier require access to unclas	sified military technical data subject to	
Regulations?		Non ₩ O
sur le contrôle des données techniques?	lees techniques militaires non classifiee	s qui sont assujetties aux dispositions du Règlement
Indicate the type of access required / Indiques		1 - Ora - Or
8. a) Will the supplier and its employees requir	SCHOOLSHOOL STAND SCHOOL SUNDANDER STANDER	SSIFIED information or assets?
Le fournisseur ainsi que les employes au	ront-ils accès à des renseignements ou	i à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? Non O
(Specify the level of access using the cha	art in Question 7. c)	
(Preciser le niveau d'accès en utilisant le	tableau qui se trouve a la question /. o	ire access to restricted access areas? No access to / No Yo
PROTECTED and/or CLASSIFIED inform	nation or assets is permitted.	Non O
Le fournisseur et ses employés (p. ex. ne	ettoyeurs, personnel d'entretien) auront-	ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès
à des renseignements ou à des biens PR 8. c) Is this a commercial courier or delivery re	ROTEGES et/ou CLASSIFIES n'est pas	autorisė.
S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de	e livraison commerciale sans entreposa	
7, a) Indicate the type of information that the s	upplier will be required to access / Indic	quer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès
Canada 🗸	NATO/OTAN	Foreign / Étranger
7. b) Release restrictions / Restrictions relative	es á la diffusion	
No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion	All NATO countries Tous les pays de l'OTAN	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion
Not releasable		
À ne pas diffuser		
Restricted to: / Limité à :	Restricted to: / Limité à :	Restricted to: / Limité à :
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :	Specify country(ies): / Précises	The state of the s
Specify country(res). It recises re(s) pays :	Specify wante y(tes). The tesses	Specify Walling(les), 11 Textser lets) pays .
7. c) Level of information / Niveau d information		Torkwine A
PROTECTED A PROTÉGÉ A	NATO UNCLASSIFIED	PROTECTED A PROTÉGÉ A
PROTECTED B	NATO NON CLASSIFIÉ NATO RESTRICTED	PROTECTED B
PROTÉGÉ B	NATO DIFFUSION RESTREIN	
PROTECTED C	NATO CONFIDENTIAL	PROTECTED C
PROTÉGÉ C	NATO CONFIDENTIEL	PROTÉGÉ C
CONFIDENTIAL	NATO SECRET	CONFIDENTIAL
CONFIDENTIEL SECRET	NATO SECRET COSMIC TOP SECRET	CONFIDENTIEL SECRET
SECRET	COSMIC TRÈS SECRET	SECRET
TOP SECRET		TOP SECRET
TRÈS SECRET		TRÉS SECRET
TOP SECRET (SIGINT)		TOP SECRET (SIGINT)
TRÈS SECRET (SIGINT)		TRÈS SECRET (SIGINT)
TBS/SCT 350-103(2004/12)	Security Classification / Classi	fication de sécurité
Commence of the Commence of th	UNCLAS	71.

Government of Canada Gouvernement du Canada

Canadä!

Contract Number / Numéro du contrat

W8486-173376

		1	Security Classific	ation / Classification of UNCLASS	de sécurité
PART A (com	tinued) / PARTIE A (suite)	· 公共 10年 東海南海湾市 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 -	20克尔马勒战争的2000		ALTERNATION OF THE STATE OF THE
Le fournisse If Yes, indic	plier require access to PROTECTE eur aura-t-il acces à des renseigne rate the level of sensitivity:	ments ou à des biens COMSEC dé	information or assets? esignės PROTĖGĖS et/ou CLA	SSIFIĖS?	No Non Oui
Will the sup	native, indiquer le niveau de sensil plier require access to extremely s	ensitive INFOSEC information or a			✓ No Yes
Le foumisse	eur aura-t-il accès à des renseigne	ments ou à des biens INFOSEC de	e nature extrêmement délicate?	8	Non Oui
Short Title(s	s) of material / Titre(s) abrégé(s) di Number / Numéro du document :	matériel :			
PART B-PER	RSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE nel security screening level require			Compact Standards (4)	STATE OF THE PROPERTY OF THE PARTY OF THE PA
	RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	SECRET SECRET	TOP SEC TRÈS SE	
10%	TOP SECRET - SIGNT TRÈS SECRET - SIGNT	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET NATO SECRET		TOP SECRET TRÈS SECRET
[4] A	SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS				
	Special comments: Commentaires spéciaux :		12 (44) (2 44) (4) (4) (4) (4) (4)		Alleria (1977)
	NOTE: If multiple levels of screen	ing are identified, a Security Classifi ux de contrôle de sécurité sont req	cation Guide must be provided.	le la sécurité doit être	fourni.
10. b) May uns	screened personnel be used for po connel sans autorisation sécuritaire	rtions of the work?			No Yes Non Oui
V-1000000000000000000000000000000000000	vill unscreened personnel be escor	•	iu ii avaii:		No Yes
Dans l'a	affirmative, le personnel en question	n sera-t-îl escorté?			Non Oui
	EGUARDS (SUPPLIER) / PARTI		N (FOURNISSEUR)	2000年6月2日	
INFORMATI	ON / ASSETS / RENSEIGNEN	EN13/BIEN3			
11. a) Will the premise	supplier be required to receive and	store PROTECTED and/or CLAS	SIFIED information or assets o	n its site or	✓ No Yes
	isseur sera-t-il tenu de recevoir et	d'entreposer sur place des renseig	nements ou des biens PROTÈ	GÉS et/ou	— nonour
	supplier be required to safeguard				No Yes
Le fourn	isseur sera-t-il tenu de protéger de	s renseignements ou des biens Co	DMSEC?		▼ Non Oui
PRODUCTIO	ON			-	
11 c) Willine o	production (manufacture, and/or repa	ir and/or modification) of PROTECT	FD and/or CLASSIFIED materia	l or equipment	─ No ─Yes
occur at	the supplier's site or premises? allations du fournisseur serviront-elle	•			✓ Non Oui
et/ou CL	ASSIFIÉ?	s a la produccon (labrication ecod is	eparation evod modification/de r	naletie PRO 1202	
INFORMATIC	ON TECHNOLOGY (IT) MEDIA /	SUPPORT RELATIF À LA TECHN	OLOGIE DE L'INFORMATION	(TI)	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	supplier be required to use its IT syst	ems to electronically process, produ	ce or store PROTECTED and/or	CLASSIFIED	✓ No Yes Non Oui
Le fourn	ion or data? isseur sera-t-il tenu d'utiliser ses pro		aiter, produire ou stocker électro	niquement des	L Nen LOur
renseign	ements ou des données PROTÉGÉ	S et/ou CLASSIFIÈS?			
Dispose	e be an electronic link between the s ra-t-on d'un lien électronique entre k ementale?			ence	No Yes Non Oui
TBS/SCT 35/	0-103(2004/12)	Security Classification / Class	sification de sécurité		

UNCLASS

Contract Number / Numéro du contrat

W8486-173376

				110.00 1100.0
			Security Classif	cation / Classification de sécurité UNCLASS
ART C - (continu			t below to indicate the category(ies) and level	· (1) 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10
site(s) or premi		manually use the summary trial	t below to indicate the category(les) and level	s) or saleguarding required at the supplier s
Les utilisateurs	qui remplisser	nt le formulaire manuellement do s aux installations du foumisseur.	ivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous	pour indiquer, pour chaque catégorie, les
Dans le cas des	utilisateurs qu		nmary chart is automatically populated by your ne (par Internet), les réponses aux questions ;	
dans le tableau	recapitulatif.	SUMMARY	CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF	
Caregory	Риотистия	CLASSIFIED	CTAN	COMSEC

Government Gouvernement

du Canada

of Canada

Category Categorie	PR	TECT	EC SÉ		ASSIFIED LASSIFIÉ			CTAN			1			COMSEC		
	A	8	С	CONTIDENTIAL	SCERET	Tor- Secret	NATO RESTRUCTED	NATO CONFIDENTIAL	NATO SECRET	Top		tatte alter		CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET
				CONFIDENTIEL		निर्देश विद्यासम्बद्धाः	NATO DIFFUSION PLETRENTE	NATO CONFIDENTEL		SECRET COSMIC TREE SECRET	A	B	C	CONNERNTEL		THES SECRET
maton / Assets	180	VE	100	-		[3]	139	199	110		333	版		172	200	100
duction		25	15	RE.	833	图	8,3	E*	50	123	100	138	94	# No. 10	(E)	15
leda /		201	12	LIE .	鸖	15	Eg	124	2.51	1/2	BE	10.0		19		IR.
ink /	_			1000	93591	977	[2]	1893	100	1600	199	150	124		1827	19
n electronique	Librar	V2.0		1224	(Hall)	Killi		and a	Pel		1000					
	du to fy thi ative on do men	s fo , cla e sé tatio	il vis irm b issif icuri on att	é par la prése by annotating ier le présent té » au haut e tached to this	the top a formulai at au bas SRCL be	S est-elle and botto ire en ind du formi PROTEC	ROTECTED de nature P om in the are liquant le niv	ROTÉGÉE et la entitled "Se reau de sécul CLASSIFIED?	ou CLAS ecurity C rité dans	lassificat					✓ No Non	

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASS Canad'ä